



### PROCES-VERBAL DE DIVISION

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août.

**Les assesseurs :**

Agissant à la requête de :  
**STRAMYS**  
 RUE ROYALE - 79 - ROUDISSIHAAT  
 BRUXELLES - 1000 - BRUSSEL

Avec pour mission de :

Etudier le présent projet verbal de division de la parcelle cadastrale, au 9<sup>ème</sup> division, section C, numéro 296f9  
 La surface mesurée de la parcelle 296f9 par 1 décade par les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13 et borne en plan au plan  
 en tant que tel

**à une 78 centiares.**  
 La surface mesurée de la parcelle 296f9 par 2 décade par les points 5, 7, 8, 9 et borne en plan au plan en tant que tel de  
 78 centiares.

La surface mesurée de la parcelle 296f9 par 3 décade par les points 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et borne en plan au plan en tant que tel de  
 78 centiares.

**à une 93 centiares.**  
 Les limites ont été dessinées sur base des éléments suivants :

- Le plan cadastral comme les points 1 à 4
- Le Procès-Verbal de bornage et de mesurage réalisé par le 22 septembre 2022 par le Géomètre-Expert Benoît SOETE et enregistré  
 dans la base de données des Géomètres Experts à son numéro "21256-0208" concerne les sommets 5, 7 à 12 et 18.
- Les indications de bornage concernent les points 6 et 18.

Noter encore être ainsi bornée, sous réserve des et réglé le présent procès-verbal de division pour tenir et valoir de que de droit à 35  
 ans sans équivoque.

**N.B :** Les mentions cadastrales ainsi que les bornes et accessoires sont données à titre indicatif.  
 En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il y a lieu de se référer aux règlements en vigueur et à émettre des autorisés  
 compétents.  
 Lors de la délimitation vers les biens cadastrés adjacents, en cas de discordance avec les plans anciens, c'est le cadastre actuel et mesuré des lieux  
 qui a prédominé.

DOSSIER D' 2025.06.07 N° de référence du plan (Administration Centrale de la Documentation Patrimoniale)

